Chapitre II

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA COMMISSION À SA CINQUANTE-NEUVIÈME SESSION

- 13. S'agissant du sujet «Les réserves aux traités», la Commission a examiné les onzième⁶ et douzième rapports (A/CN.4/584) du Rapporteur spécial portant, respectivement, sur la formulation et le retrait des acceptations et des objections et sur la procédure relative aux acceptations des réserves, et a renvoyé au Comité de rédaction 35 projets de directive relatifs aux questions susmentionnées. La Commission a adopté en outre neuf projets de directive portant sur la détermination de l'objet et du but du traité et sur la question de l'incompatibilité d'une réserve avec l'objet et le but du traité, assortis de commentaires (voir chap. IV).
- 14. Pour ce qui est du sujet «Ressources naturelles partagées», la Commission a examiné le quatrième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/580), axé sur le lien entre les travaux sur les aquifères transfrontières et les travaux futurs sur le pétrole et le gaz, et recommandé à la Commission de procéder à l'examen en seconde lecture du projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières indépendamment des travaux relatifs au pétrole et au gaz. La Commission a constitué en outre le Groupe de travail sur les ressources naturelles partagées, qui a examiné a) la teneur du projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières adopté en première lecture, b) la forme définitive à donner au projet d'articles et c) les questions intervenant dans l'examen du pétrole et du gaz, et a préparé notamment un questionnaire sur la pratique des États concernant le pétrole et le gaz, à distribuer aux gouvernements (voir chap. V).
- 15. À propos du sujet «Expulsion des étrangers», la Commission a examiné les deuxième⁷ et troisième (A/CN.4/581) rapports du Rapporteur spécial, consacrés, respectivement, à la portée du sujet et à la définition des termes employés (deux projets d'article), et à certaines dispositions générales limitant le droit de l'État d'expulser un étranger (cinq projets d'article). À la suite du débat consacré aux deux rapports, la Commission a décidé de renvoyer les sept projets d'article au Comité de rédaction (voir chap. VI).
- 16. En ce qui concerne le sujet «Effets des conflits armés sur les traités», la Commission a examiné le troisième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/578), et a décidé d'établir un groupe de travail présidé par M. Lucius Caflisch. La Commission a ensuite adopté le rapport du Groupe de travail et a décidé de renvoyer au Comité de rédaction les projets d'articles 1 à 3, 5, 5 bis, 7, 10 et 11, tels que proposés par le Rapporteur spécial, ainsi que le projet d'article 4, tel que proposé par le Groupe de travail,

⁶ Annuaire... 2006, vol. II (1^{re} partie), document A/CN.4/574.

assortis des recommandations et suggestions du Groupe de travail (voir chap. VII).

- 17. S'agissant du sujet «Responsabilité des organisations internationales», la Commission a examiné le cinquième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/583), axé sur le contenu de la responsabilité internationale de l'organisation internationale. À la suite du débat consacré au rapport, la Commission a renvoyé 15 projets d'article au Comité de rédaction puis a adopté 15 projets d'article, assortis de commentaires, relatifs au contenu de la responsabilité internationale de l'organisation internationale (voir chap. VIII).
- 18. Pour ce qui est du sujet «L'obligation d'extrader ou de poursuivre (aut dedere aut judicare)», la Commission a examiné le deuxième rapport du Rapporteur spécial (A/CN.4/585), contenant un projet d'article sur le champ d'application et un projet de plan relatif aux dispositions suivantes. La Commission était également saisie des observations et informations reçues des gouvernements (A/CN.4/579 et Add.1 à 4) (voir chap. IX).
- 19. La Commission a constitué le Groupe de planification chargé d'examiner son programme, ses procédures et ses méthodes de travail (voir chap. X, sect. A). Le Groupe de travail sur le programme à long terme de la Commission a été établi sous la présidence de M. Enrique Candioti, et présentera son rapport final à la Commission à la fin du quinquennat en cours (voir chap. X, sect. A.3). La Commission a décidé d'inscrire à son programme de travail actuel deux nouveaux sujets, à savoir «Protection des personnes en cas de catastrophe» et «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'Etat». À cet égard, elle a décidé de nommer M. Eduardo Valencia-Ospina rapporteur spécial pour le premier sujet et M. Roman Kolodkin rapporteur spécial pour le second (voir chap. X, sect. A.4). La Commission a également établi le Groupe de travail sur la clause de la nation la plus favorisée, présidé par M. Donald McRae et chargé d'examiner la possibilité d'étudier le sujet «Clause de la nation la plus favorisée» (ibid.).
- 20. La Commission a poursuivi ses échanges traditionnels d'informations avec la Cour internationale de Justice, le Comité juridique interaméricain, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Afrique et d'Asie, le Comité européen de coopération juridique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe (voir chap. X, sect. C). Elle a aussi organisé une réunion avec des experts de l'ONU et d'autres experts des droits de l'homme pour débattre des réserves aux traités relatifs aux droits de l'homme (voir chap. X, sect. A.9). Elle a également tenu

⁷ Ibid., document A/CN.4/573.

une réunion informelle avec le Comité international de la Croix-Rouge sur des questions d'intérêt mutuel (voir chap. X, sect. C).

21. Un séminaire de droit international auquel ont participé 25 personnes de nationalités différentes a eu lieu lors de la session. Des membres de la Commission ont fait des

exposés et participé à d'autres activités dans le cadre du séminaire (voir chap. X, sect. E).

22. La Commission a décidé de tenir sa prochaine session à l'Office des Nations Unies à Genève en deux temps, du 5 mai au 6 juin 2008 et du 7 juillet au 8 août 2008 (voir chap. X, sect. B).